

## Chapitre 1

### **LOI DE CRÉDITS POUR 2005-2006 (FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN)** *(Sanctionnée le 22 mars 2005)*

Attendu qu'il appert, du message du commissaire et du budget des dépenses qui l'accompagne, que les montants indiqués à l'annexe de la présente loi sont nécessaires pour faire face aux dépenses en fonctionnement et entretien du gouvernement du Nunavut et à d'autres fins s'y rattachant, afférentes à l'exercice se terminant le 31 mars 2006,

le commissaire du Nunavut, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

#### Définitions

**1.** Les définitions figurant à l'article 1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'appliquent à la présente loi.

#### Champ d'application

**2.** La présente loi s'applique à l'exercice se terminant le 31 mars 2006.

#### Crédits supplémentaires

**3.** (1) Il peut être engagé des dépenses, en conformité avec la *Loi sur la gestion des finances publiques*, aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe.

#### Montant maximal

(2) Le montant total des dépenses engagées sous le régime de la présente loi ne peut dépasser 833 209 000 \$.

#### Péremption des crédits non utilisés

**4.** Sous réserve des articles 36 et 37 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'autorisation que prévoit la présente loi d'engager des dépenses aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe expire le 31 mars 2006.

#### Inscription aux comptes publics

**5.** Les montants dépensés au titre de la présente loi doivent être inscrits aux comptes publics, en conformité avec les articles 72 et 73 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

ANNEXE

CRÉDITS AFFECTÉS À L'EXERCICE  
SE TERMINANT LE 31 MARS 2006

**CRÉDIT N° 1 : FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN**

<u>POSTE</u> <u>N°</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
1.	Assemblée législative	13 142 000 \$
2.	Exécutif et Affaires intergouvernementales	10 069 000 \$
3.	Finances	48 338 000 \$
4.	Ressources humaines	19 396 000 \$
5.	Justice	54 598 000 \$
6.	Culture, Langue, Aînés et Jeunesse	15 636 000 \$
7.	Éducation	174 224 000 \$
8.	Santé et Services sociaux	215 219 000 \$
9.	Environnement	16 128 000 \$
10.	Services communautaires et gouvernementaux	132 155 000 \$
11.	Développement économique et Transports	44 664 000 \$
12.	Société d'habitation du Nunavut	89 640 000 \$
<b>CRÉDITS POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN :</b>		<b><u>833 209 000 \$</u></b>
<b>TOTAL DES CRÉDITS :</b>		<b><u>833 209 000 \$</u></b>